

Crash du Rio-Paris : le parquet de Paris fait appel du non-lieu général

mardi 10 septembre 2019, par [Thémis](#)

Le parquet de Paris a annoncé ce vendredi 6 septembre faire appel du non-lieu général pour Air France et Airbus ordonné par les juges d'instruction chargés de l'enquête sur le crash du Rio-Paris, qui a fait 228 morts en 2009. Dans ses réquisitions, le parquet s'était prononcé en juillet en faveur d'un procès pour la compagnie aérienne, mais avait écarté un renvoi pour l'avionneur. Il n'a cependant pas été suivi par les juges d'instruction, qui ont estimé que les charges à l'encontre des deux entreprises, mises en examen en 2011 pour « homicides involontaires », étaient insuffisantes pour justifier un procès.

Le 1er juin 2009, le vol AF447 s'était abîmé dans l'océan Atlantique. Tous les passagers et les membres d'équipage, de 34 nationalités, avaient péri dans l'accident, le plus meurtrier de l'histoire de la compagnie française. Point de départ de la catastrophe : le givrage en vol de sondes de vitesse Pitot, qui avait conduit à un dérèglement des mesures de vitesse de l'Airbus A330 et désorienté les pilotes jusqu'au décrochage de l'appareil.

Dans cette procédure, les deux entreprises avaient été mises en examen en 2011 pour « homicides involontaires ». Dans leur ordonnance de 189 pages signée le 29 août, les magistrats instructeurs Nicolas Aubertin et Fabienne Bernard ont considéré que « cet accident s'explique manifestement par une conjonction d'éléments qui ne s'était jamais produite, et qui a donc mis en évidence des dangers qui n'avaient pu être perçus avant ». Les investigations, qui ont visé à rechercher s'il était possible d'imputer à la compagnie aérienne ou au constructeur une responsabilité indirecte dans ce crash, « n'ont pas conduit à caractériser un manquement fautif d'Airbus ou Air France en lien (...) avec les fautes de pilotage (...) à l'origine de l'accident », ont-ils assuré.

« Comment ne pas penser que cette décision est guidée par des intérêts économiques supérieurs à ceux de la justice ? », a dénoncé jeudi dans un communiqué la principale association de proches de victimes, AF447 Entraide et solidarité. Nelson Faria Marinho, président de l'association des victimes brésiliennes du vol AF447, s'est dit « indigné », dénonçant une « décision absurde et corporatiste ». Une enquête est toujours en cours au Brésil, 59 Brésiliens étant morts dans le crash, selon lui.

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 06/09/2019